

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 14, après le mot :

« site »,

insérer le mot :

« internet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.